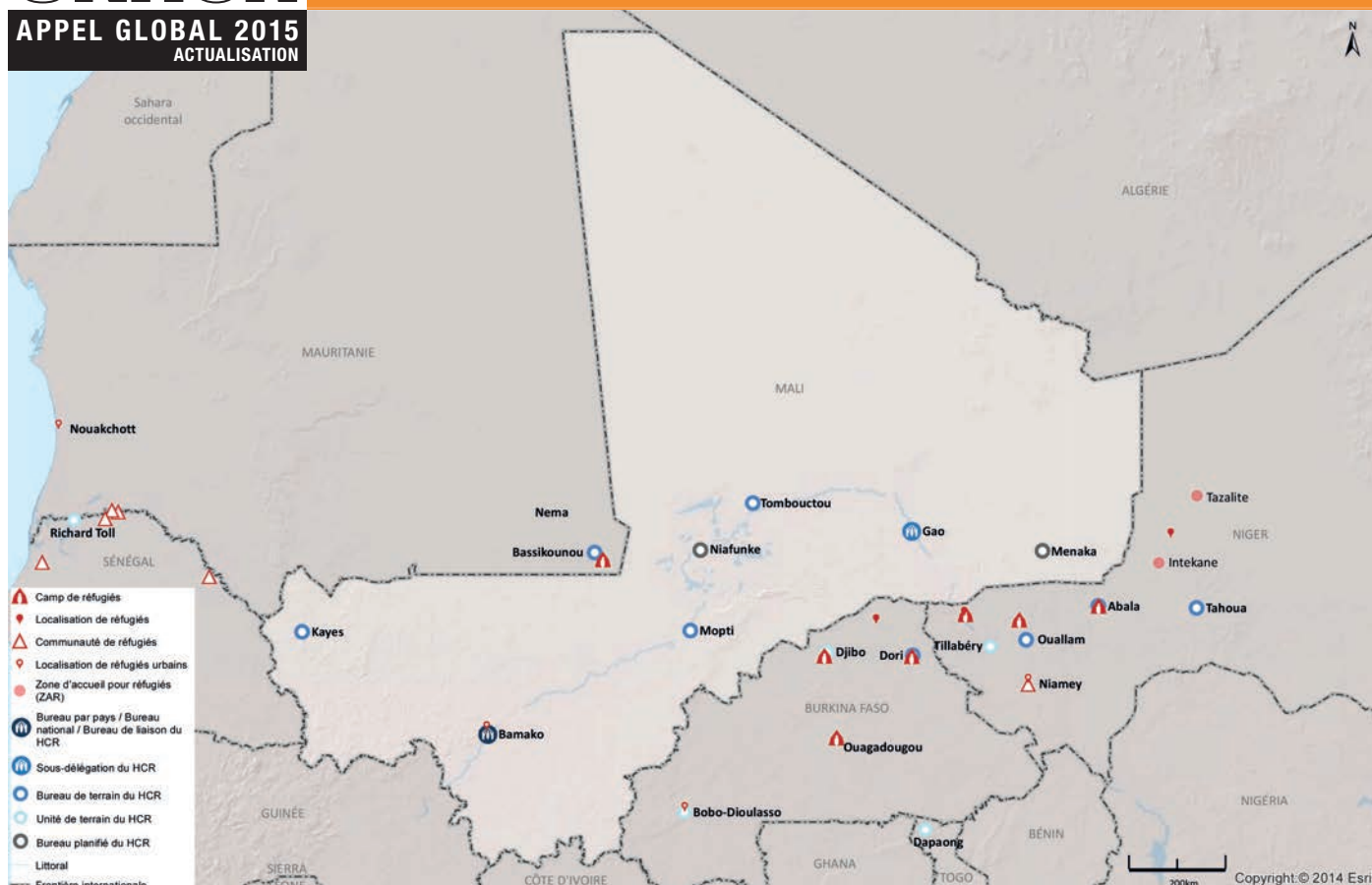




UNHCR

APPEL GLOBAL 2015 ACTUALISATION

MALI



Présence prévue

Nombre de bureaux	5
Total personnel	161
Effectif international	41
Effectif national	120

Le plan 2015 en bref*

156 500	Personnes relevant de la compétence du HCR
67,4 millions de dollars E.-U.	Besoins financiers globaux
42 000	Réfugiés maliens ciblés pour un rapatriement
74 000	Déplacés internes ciblés pour un retour dans leur région d'origine
180	Réfugiés urbains ciblés pour recevoir des prêts destinés à améliorer leur autonomie
350	Réfugiés mauritaniens ciblés pour une naturalisation

* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

| Aperçu |

Environnement opérationnel

- La crise au Mali a causé des déplacements internes et des mouvements transfrontaliers en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger depuis 2012. Après les élections présidentielles et législatives d'octobre 2013, des milliers de déplacés internes et de réfugiés sont rentrés chez eux spontanément, avec l'aide du HCR, qui a ouvert des bureaux à Gao, Mopti et Tombouctou.
- La reprise des affrontements entre les forces gouvernementales maliennes et les insurgés en mai 2014 a eu une incidence sur les intentions de retour de certains réfugiés maliens.
- Le HCR continuera à coordonner les activités de protection et d'assistance dans le secteur des abris et des articles non alimentaires pour les déplacés internes et les populations de retour en 2015. Des interventions de suivi des conditions de protection et de renforcement de la cohésion sociale seront menées dans les régions de retour.
- La crise en République centrafricaine (RCA) a entraîné l'arrivée inattendue de plus de 200 demandeurs d'asile centrafricains, dont près de 190 ont été reconnus comme réfugiés par le Gouvernement malien.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR au Mali sont formées de déplacés internes qui ont fui après 2012 pour échapper à la violence dans le nord du pays et qui vivent au sein de familles d'accueil ; de Maliens qui se sont enfuis dans des pays frontaliers après

2012 et qui ont regagné leur pays depuis; de réfugiés mauritaniens qui ont fui le conflit ethnique de 1989 ; et de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de Côte d'Ivoire et de RCA.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Côte d'Ivoire	1 060	1 060	980	980
	Mauritanie	13 410	13 410	12 950	12 950
	Pays divers	870	870	1 250	1 250
Demandeurs d'asile	Rép. centrafricaine	200	200	200	200
	Rép. dém. du Congo	70	70	40	40
	Côte d'Ivoire	50	50	30	30
	Pays divers	30	30	100	100
Anciens réfugiés rentrés pendant l'année	Mali	29 000	25 000	42 000	42 000
Déplacés internes	Mali	99 000	11 880	25 000	3 000
Anciens déplacés rentrés pendant l'année	Mali	100 000	-	74 000	8 800
Total		243 690	52 570	156 540	69 340

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, la situation dans le nord du pays est restée généralement incertaine et les conditions n'étaient pas propices à un rapatriement massif. Néanmoins, bon nombre de réfugiés maliens ont décidé de regagner leur pays ; par conséquent, en 2015, le HCR entend se consacrer en priorité au rapatriement librement consenti et à la réintégration d'environ 42 000 réfugiés maliens. En s'appuyant sur des activités d'évaluation entreprises dans les zones de retour, le HCR et ses partenaires offriront une aide sur mesure afin d'assurer l'accès des familles de retour à leurs droits socio-économiques, et s'efforceront, de concert avec d'autres institutions onusiennes, de trouver des solutions durables pour les populations de retour ou déplacées à l'intérieur du pays.

Conformément à la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général des Nations Unies sur les solutions durables, le HCR guidera les efforts d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie d'aide au retour, en étroite coopération avec le Gouvernement et les autres parties prenantes. L'Organisation appuiera des interventions communautaires destinées à favoriser la coexistence pacifique, et travaillera avec ses partenaires au renforcement des capacités gouvernementales de protection.

Le HCR continuera à protéger les réfugiés, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, et les aidera à renforcer leur autonomie. Le Gouvernement ayant décidé de faciliter l'intégration des réfugiés mauritaniens sur place, le Haut Commissariat offrira un soutien social, économique et juridique aux réfugiés qui optent pour cette solution.

Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE			
Législation et politiques élaborées ou renforcées			
En tant que chef de file du module de protection, le HCR renforcera la capacité des autorités à protéger les déplacés internes. Cela améliorera le cadre législatif national et préparera le transfert progressif de la fonction de protection aujourd'hui assurée par le module aux institutions nationales.			
Nombre de cas où des conseils d'expert et conseils techniques ont été prodigués	Déplacés internes	210	70
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Protection contre les effets des conflits armés renforcée			
L'insécurité généralisée qui sévit dans le Nord a un impact considérable sur la liberté de circulation des personnes, sur l'activité économique et donc sur le désir des réfugiés de rentrer chez eux. Le HCR continuera d'entreprendre des missions d'observation des conditions de protection dans les régions de retour et à assurer le suivi de la protection des rapatriés.			
Nombre de missions de suivi effectuées et enregistrées	Rapatriés maliens	200	152
Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée			
En 2015, l'une des toutes premières priorités du HCR au Mali sera de lutter contre la VSS dans les régions de retour et au sein de la communauté réfugiée. L'Organisation créera, pour la communauté de réfugiés mauritaniens, un mécanisme de réponse multisectorielle fondé sur la participation de la collectivité aux efforts de prévention et de réponse en matière de VSS.			
Nombre de campagnes de sensibilisation à la prévention et au traitement de la VSS	Réfugiés mauritaniens	350	Domaine prioritaire
AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES			
Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée			
Les interventions destinées à encourager la coexistence pacifique resteront prioritaires en 2015. Le HCR mettra au point, à l'intention des anciens réfugiés et déplacés de retour à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, des projets communautaires destinés à améliorer la coexistence entre la population de retour et les communautés locales.			
L'Organisation facilitera également l'intégration sur place et l'autonomisation des réfugiés mauritaniens qui vivent dans la région de Kayes. Elle soutiendra le retour et l'intégration sur place des Mauritaniens par des activités ciblées sur l'accès aux abris, à l'eau, à l'agriculture et à l'élevage. Le HCR plaidera en outre pour que les réfugiés mauritaniens aient accès à des terres arables.			

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
Nombre de projets exécutés pour promouvoir la coexistence pacifique	Maliens de retour	100	60
Nombre de personnes bénéficiant d'une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion	Réfugiés mauritaniens	3 500	2 000
SOLUTIONS DURABLES			
Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé			
25 000 rapatriés, figurant parmi les 42 000 Maliens qui avaient prévu de rentrer de leur plein gré en 2014, bénéficieront d'interventions monétaires, accompagnées de distributions de bons d'achat. Le HCR assurera également le suivi des retours, mettra en place des mécanismes d'accueil et organisera des évaluations et des analyses régulières des conditions de retour dans 16 secteurs.			
Nombre de personnes recevant des bons d'achat	Rapatriés maliens	42 000	17 000

| Mise en œuvre |

Coordination

En 2015, le HCR coordonnera et conduira, conjointement avec l'OIM, les modules de la protection et des abris/articles non alimentaires. La coordination du module de protection national sera basée à Bamako, tandis que les modules sous-nationaux chargés de la protection

à l'échelon régional – mis en place à Gao, Mopti et Tombouctou – continueront de coordonner les programmes de protection des organisations sur le terrain. Selon l'évolution de la situation sécuritaire, des modules sous-nationaux supplémentaires seront créés dans d'autres régions. Le HCR participera activement à ces modules et à d'autres modules, ainsi qu'aux travaux de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et à ceux des donateurs.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission nationale chargée des réfugiés

ONG :

Agence d'aide à la coopération technique et au développement, Association des juristes maliennes, Association des anciens volontaires des Nations Unies, Association malienne pour le suivi et l'orientation des pratiques traditionnelles, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *International Emergency and Development Aid*, Stop Sahel - Association malienne pour la protection de l'environnement

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et des personnes âgées, Ministère de la Justice

ONG :

Plan Mali

Autres :

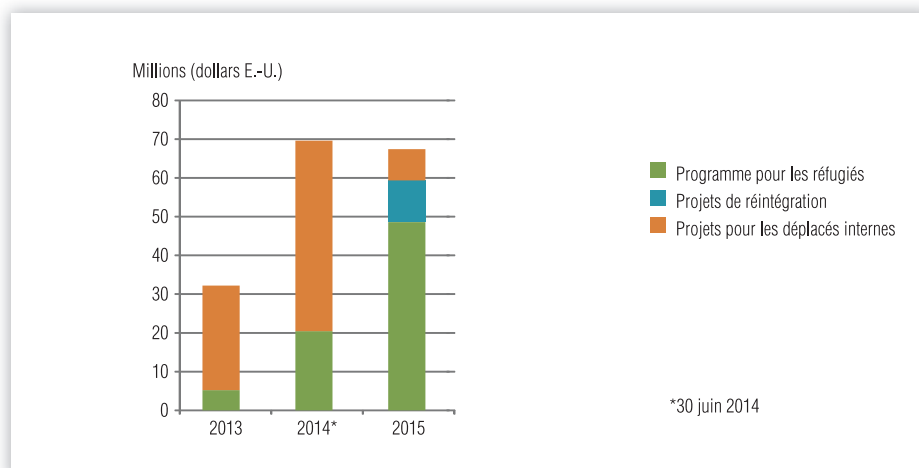
FAO, FNUAP, MINUSMA, PAM, PNUD, UNICEF

| Informations financières |

Les besoins financiers de l'opération du HCR Mali sont passés de 32,2 millions de dollars E.-U. en 2013 à 69,6 millions en 2014, cette hausse étant principalement due à l'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui regagnaient leur lieu d'origine.

En 2015, les besoins financiers sont chiffrés à 67,4 millions de dollars E.-U., une enveloppe de 48,6 millions de dollars E.-U. étant affectée à la réintégration des Maliens et à l'assistance aux réfugiés accueillis au Mali, et un budget de 8 millions de dollars E.-U. étant alloué à la protection et à l'assistance en faveur des déplacés internes.

Budget pour le Mali | 2013–2015



Budget 2015 pour le Mali | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget révisé 2014 (30 juin 2014)	20 451 923	0	49 137 181	69 589 103
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	233 438	0	0	233 438
Droit et politique générale	1 432 282	0	1 109 270	2 541 552
Sous-total	1 665 720	0	1 109 270	2 774 990
Processus de protection et documents adéquats				
Enregistrement et établissement de profils	96 023	0	0	96 023
Procédures de détermination du statut	309 506	0	0	309 506
Documents individuels	448 996	1 092 959	0	1 541 954
Enregistrement et document d'état civil	85 680	0	0	85 680
Sous-total	940 205	1 092 959	0	2 033 164
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre les conséquences du conflit armé	8 637 830	0	0	8 637 830
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 607 107	2 385 468	0	3 992 575
Sous-total	10 244 938	2 385 468	0	12 630 405
Besoins de base et services essentiels				
Santé	473 817	0	0	473 817
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	864 013	0	0	864 013
Éducation	960 901	0	0	960 901
Sous-total	2 298 731	0	0	2 298 731
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	282 140	0	0	282 140
Coexistence avec les communautés locales	2 252 883	7 275 973	0	9 528 856
Autosuffisance et moyens d'existence	2 929 580	0	0	2 929 580
Sous-total	5 464 604	7 275 973	0	12 740 577
Solutions durables				
Retour volontaire	24 529 031	0	0	24 529 031
Intégration	1 327 056	0	0	1 327 056
Sous-total	25 856 087	0	0	25 856 087
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	5 449 469	5 449 469
Sous-total	0	0	5 449 469	5 449 469
Appui à la logistique et aux opérations				
Gestion des opérations, coordination et appui	2 127 823	0	1 499 271	3 627 094
Sous-total	2 127 823	0	1 499 271	3 627 094
Budget total 2015	48 598 107	10 754 399	8 058 010	67 410 517